



## **Bureau Directeur du 28 octobre 2006**

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan,  
Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi  
Assistent : Joël Delplanque, Jean Férignac, Georges Potard

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 9h, dans les salons de l'Hôtel Mercure Atria de Toulouse

1 – Suite au décès de Guy Otternaud, emblématique CTR de la première heure, le Bureau Directeur adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches. André Amiel et Francis Arnault ont représenté la FFHB à ses obsèques.

2– Le procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 9 septembre est adopté.

### 3 – Organisation du Mondial 2007

3.1 - Francis Arnault fait le point sur les projets et les actions en cours relatifs au Plan d'Animations Périphériques.

Le Président André Amiel a lancé la campagne à travers un courrier à destination de toutes les structures fédérales : Liges, Comités, Clubs. Si la communication autour de l'évènement peut se faire plus tard, il faut très vite, suite à ce courrier, lancer l'opération dans les clubs par des actions pour le développement du Handball féminin. Des outils sont nécessaires et vont être présentés à la prochaine réunion du Conseil d'Administration (autocollants, affiches, kakemonos, tee-shirts, ...). Tous ces outils seront déclinés autour du logo du Mondial. Le lancement de la campagne de communication pourrait être jumelé avec le départ de l'équipe de France au championnat d'Europe en Suède.

A ce jour, seul le Ministre de l'Éducation Nationale n'a pas encore signé la convention cadre, déjà signée par l'USEP, l'UNSS, la FFSU, l'UGSEL et la FFHB. Elle doit permettre d'aller à la rencontre des différentes parties et de leur proposer la mise en place d'actions ciblées. Les différents projets sportifs ou culturels sont programmés pour début 2007.

3.2 - La difficulté pour conduire ces animations périphériques réside dans la diversité des acteurs : la Direction opérationnelle du Mondial, le service Relations Extérieures de la Fédération, Carat Sports. Leur financement est lui aussi dépendant de plusieurs sources.

Le Bureau Directeur décide de confier à Joël Delplanque la mission d'harmoniser et de coordonner les actions du Plan d'Animations Périphériques, en relations avec ces différents acteurs (Bernard Gallet, Jean-Pierre Feuillan, Alain Koubi, Michel Jacquet, Anne-Laure Bellier).

### 4 – Instances statutaires et fonctionnement institutionnel

4.1 - Le Bureau Directeur prend acte des démissions de Véronique Pecqueux-Rolland et de Grégory Anquetil de leur mandat d'élus au Conseil d'Administration de la Fédération.

Conformément à l'article 14.13 des statuts, les postes ainsi vacants sont pourvus par les candidats situés immédiatement après le dernier élu sur la liste dont sont issus les membres défaillants, en l'occurrence Michel Oncins et Jean-Louis Guichard.

4.2 - Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Jean-Claude Moreau, le Bureau Directeur approuve la désignation d'un nouveau membre de la commission nationale d'organisation des compétitions : Mme Marie-Jo Garnier (Ligue du Languedoc-Roussillon).

4.3 - Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Pierre-Michel Ferry, le Bureau Directeur approuve la désignation d'un nouveau membre de la commission nationale de contrôle de gestion : Mr Stéphane Billond, sous réserve de vérification de sa qualité de licencié.

4.4 – Conformément à l'article 7.2 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur désigne Mr Yvon Bouhier (Ligue PIFO) comme personne chargée de l'instruction de certaines affaires disciplinaires en première instance, en remplacement de Mr Philippe Dangelser, démissionnaire.

4.5 – Conformément à l'article 2.5.a) du règlement disciplinaire fédéral et à l'article 6.6 du règlement disciplinaire pour la lutte contre le dopage, et sur proposition de Jean Laterrot, le Bureau Directeur désigne un nouveau membre de la commission nationale de discipline et de la commission nationale de discipline pour la lutte contre le dopage : Mr Jean Valenet (Ligue PIFE).

4.6 – Francis Arnault et Georges Format font le point de la réflexion en cours sur le fonctionnement du Groupe de coordination qui, réuni trois fois, n'a pas répondu aux attentes. Ce groupe n'a pas été le lieu d'échanges attendu entre Ligues et Comités, avec la médiation active de la Fédération, dans la perspective de mettre en harmonie les déclinaisons régionales et départementales des grands chantiers du projet fédéral. Les représentants des Présidents de Ligue et de Comité ne semblaient pas porteurs de mandats explicites de la part de l'ensemble des Présidents concernés. Dès lors, il était difficilement concevable de pouvoir entamer un dialogue à propos des synergies existantes. Par ailleurs, il n'a pas été possible d'élaborer un canevas organisant les séances et fournissant des repères aux échanges. Ainsi, constatant que la composition, la mission, et le fonctionnement du Groupe de coordination ne sont pas satisfaisants, le Bureau Directeur décide de mettre ce groupe en sommeil et demande à Francis Arnault de réfléchir à la mise en place d'un nouveau groupe dont la mission serait centrée, tel qu'il peut ressortir des travaux des Assises, sur l'évaluation de l'exécution du projet fédéral adopté par l'assemblée générale.

4.7 – Conformément à la décision du Bureau Directeur du 9 septembre 2006 (voir procès verbal, point 5.2), Jacques Bettenfeld fait un compte rendu des travaux relatifs aux modifications des textes réglementaires concernant les sanctions prises par la commission nationale de contrôle de gestion et le jury d'appel, conduits en relation avec ces instances.

Le Bureau Directeur valide les grands principes retenus :

- - dissociation des sanctions de première instance en fonction de leur gravité,
- création d'un organisme de première instance pour les sanctions les plus graves (rétrogradation, interdiction de recruter, interdiction de coupe d'Europe, ...), dont les décisions seraient susceptibles d'appel dans les mêmes conditions que celles de la CNCG pour les sanctions les moins graves.
- création d'un organisme d'appel spécifique pour le contrôle de gestion,
- modification de la procédure d'appel.

Ces modifications seront proposées à la prochaine assemblée générale, selon le processus habituel (présentation préalable au Comité Directeur et au Conseil d'Administration). Le texte sera rédigé par le service juridique en concertation avec la commission nationale de contrôle de gestion et le jury d'appel. Il comprendra des dispositions transitoires pour les litiges nés ou introduits avant la mise en application de la réforme, ainsi qu'une information auprès de la CNACG.

4.8 – Dans le cadre de la préparation de la prochaine assemblée générale fédérale, qui se tiendra au Puy en Velay les 13, 14 et 15 avril 2007, les vœux des Ligues reconnus recevables par la commission des statuts et de la réglementation dans sa réunion du 26 octobre, ont été diffusés aux représentants des Présidents de Ligue et de Comité, ainsi qu'aux Présidents de commissions et du jury d'appel.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des règlements généraux, les propositions des commissions pour l'assemblée générale doivent être transmises avant le 31 décembre 2006. En tout état de cause, aucune proposition nouvelle ne pourra être prise en compte après la réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 2007.

## 5 – Développement – Emploi – Formation

5.1 - Francis. Arnault présente l'état d'avancement du dispositif DFE, orientation majeure du projet fédéral, en particulier au travers des conventionnements tripartites.

Après le lancement dans les Ligues pilotes (à ce jour quatre Ligues sont en fonctionnement : Bretagne, Centre, Franche-Comté et Poitou), avec l'appui du cabinet Amnyos, puis un stage national en 2005, 2006 voit l'installation des Comités d'Animation de Zones :

- zone Sud-Est : la réunion a eu lieu les 20 et 21 octobre à Valence : six Ligues étaient présentes, la Côte d'Azur était absente (mais excusée, cette Ligue a entrepris une action de type DFE avec le CROS Côte d'Azur) le Dauphiné-Savoie commence; le Languedoc-Roussillon est prêt.
- zone Nord-Ouest : réunion prévue à Rouen les 10 et 11 novembre
- zone Nord-Est : réunion prévue à Troyes les 9 et 10 décembre
- zone Sud-Ouest : réunion prévue en Aquitaine en janvier 2007

5.2 - L'équipe de formateurs du comité national de pilotage est composée de Jean-Paul Renaud, Thierry Gaillard, Gérard Unternaehner, Bruno Roland et Francis Arnault. Sandrine Crestin et Elodie Jardin participent aux travaux et en effectuent la synthèse.

## 6 – Activité juridique

En réponse à plusieurs interrogations, Jacques Bettenfeld rappelle les conditions d'utilisation interne et externe des différentes bases de données (licenciés, clubs), au regard des lois Informatique et Libertés.

En ce qui concerne les licenciés, les données personnelles ne peuvent être traitées par la FFHB, informatiquement et sans restriction, que pour les opérations entrant strictement dans son objet et sa mission de service public, donc en résumé : la promotion, le développement et l'organisation de la pratique du Handball et des disciplines connexes (Minihandball, Sandball, Beachhandball, ...).

Pour tout autre traitement (prospection commerciale de la FFHB et/ou de ses partenaires commerciaux), les règles sont les suivantes :

- les coordonnées postales d'un individu sont par défaut utilisables, sauf si l'intéressé s'y est opposé en cochant la case à sa disposition sur le bordereau d'adhésion,
- les adresses électroniques sont, au contraire, par défaut non utilisables. Il faut que l'intéressé ait coché expressément la case correspondante sur le bordereau d'adhésion pour que son adresse électronique puisse être utilisée.

Le logiciel Gest'hand permettra d'extraire les adresses des seuls licenciés qui n'ont pas coché la case interdisant l'utilisation commerciale de leurs coordonnées postales, et des seuls licenciés qui ont coché la case autorisant l'utilisation commerciale de leur adresse électronique.

En ce qui concerne les clubs, les problématiques sont identiques à celles concernant les licenciés lorsque les données constituant le fichier informatique sont des données nominatives. En effet, contrairement à une idée reçue, la personne qui s'identifie comme correspondant dans le bordereau d'affiliation ne transmet, a priori, ses données personnelles que dans le but de faire fonctionner la FFHB dans le cadre de son objet (organisation des compétitions) et non en vue de correspondances commerciales.

Là encore, il est nécessaire de vérifier préalablement à toute utilisation et/ou cession de base de données nominatives que les données dont il s'agit ont bien l'accord des intéressés pour être utilisées, y compris et surtout pour les adresses électronique nominatives.

## 7 – Relations avec les Ligues et les Comités

7.1 - Joël Delplanque et Jean Férygnac font le point de la préparation du document final des Assises, suite à la réunion du groupe de rédaction le 27 octobre à Toulouse. Un DVD a également été réalisé et sera diffusé avec ce document.

7.2 - Comme suite aux Assises nationales, l'initiative d'organiser des Assises régionales a été prise par plusieurs Ligues. De même, au niveau fédéral, un prolongement au travers de l'Université d'été est envisagé.

## 8 – Relations avec les commissions – Thèmes transversaux

### 8.1 – Équipements

Michel Grout a transmis au Bureau Directeur un rapport sur l'activité de la division équipements de la commission des statuts et de la réglementation, évoquant en particulier les problèmes qu'elle rencontre. La commission, qui attribue des classifications en application des règlements généraux, a constaté que de nombreuses salles possèdent un classement qui ne correspond pas au niveau de jeu de l'équipe résidente, y compris en championnat de France (dimensions 38 x 18, vestiaires en nombre insuffisant, ...), sans prendre en compte les critères de niveau d'éclairage ou de nombre de spectateurs, qui ne relèvent pas du pouvoir normatif des fédérations. La rigueur est toutefois requise dans les domaines qui relèvent de ce pouvoir, en particulier en matière de sécurité des pratiquants. Ainsi des dossiers sont rejetés lorsque les aires de jeu ne comportent pas un espace de deux mètres derrière les buts, et qui doivent alors recevoir une protection en mousse fixée au mur de façon permanente.

Les problèmes générés avec certaines municipalités par l'utilisation de la colle par les joueurs est également évoqué.

### 8.2 – Contribution Mutualisée des Clubs au Développement

Georges Format annonce la mise en place de l'observatoire de la CMCD. En effet, la réussite de ce nouveau dispositif dans des conditions qui répondent aux objectifs dévolus, suppose une évaluation objective de ses effets actuels. Ainsi les domaines concernés, les critères identifiés, les modalités retenues, les valeurs attribuées notamment, sont susceptibles d'évolutions et d'ajustements pour satisfaire les attentes des divers acteurs. Le questionnaire d'évaluation adressé aux Ligues et Comités concernera l'ensemble de ces sujets. Les retours sont attendus pour le 30 novembre.

## 9 – Haut niveau féminin

A ce jour, deux candidatures ont été reçues pour l'organisation de la coupe de la Ligue féminine (8 au 11 mars 2007) : celles de la Ligue du Centre et de la Ligue de Lorraine.

La décision d'attribution sera prise par le Bureau Directeur le 17 novembre (date limite de réception des candidatures le 15 novembre).

## 10 – Gestion – Comptabilité - Finances

10.1 – Le Bureau Directeur arrête le montant des primes de résultats des équipes de France masculine et féminine pour les championnats du Monde 2007 et les championnats d'Europe 2008 : 1<sup>ère</sup> place : 40 k€ (net pour les bénéficiaires), 2<sup>ème</sup> place : 20 k€, 3<sup>ème</sup> place : 10 k€.

La prime pour la qualification olympique sera de 15 k€ : elle s'ajoutera à celle de la première place au championnat du Monde qui qualifie directement le champion du Monde pour les Jeux Olympiques, ou sera acquise à l'issue des tournois de qualification.

Pour l'encadrement, l'équivalent du montant de quatre primes (brut pour les bénéficiaires) sera réparti de la façon suivante : une à l'entraîneur, une demie à l'entraîneur adjoint et au DTN, une demie au médecin, un quart aux deux kinésithérapeutes, un quart au préparateur physique, au responsable logistique, au responsable presse et au responsable vidéo.

10.2 – Après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide de gratifier, à compter de ce jour, les médailles d'honneur du travail, échelon argent (20 ans d'ancienneté : un demi mois de salaire) et échelon or (35 ans d'ancienneté : un mois de salaire).

## 11 – Ressources humaines

11.1 - Sur proposition de Monique Ansquer, le Bureau Directeur décide :

- d'attribuer un chèque cadeau Noël aux enfants des collaborateurs (montant 2005 reconduit),
- d'attribuer à titre exceptionnel un chèque cadeau Noël aux collaborateurs (montant 60 € par collaborateur),

- d'écrire au Ministère du travail solidairement à la demande du CNOSF pour s'inquiéter du retard apporté à l'extension de la convention collective nationale du sport, retard qui provoque des désorganisations dans les fédérations sportives.

11.2 – Monique Ansquer rend compte du déroulement de la réunion du personnel tenue le 20 octobre dernier en présence de André Amiel et de Philippe Bana, au cours de laquelle a été présentée la méthodologie envisagée pour faire évoluer les contrats de travail des collaborateurs, après la dénonciation de la convention de travail en juillet, afin qu'ils soient en phase avec la future convention collective du sport et permettent une gestion plus dynamique de la fédération. La principale évolution consistera à mettre en place des salaires individualisés en incluant une partie variable conditionnée par l'atteinte d'objectifs.

## 12 – Questions diverses

12.1 – Joël Delplanque rend compte d'une réunion tenue au CNOSF relative au CNDS Équipements (à laquelle des représentants des collectivités n'ont pas été conviés). Les principaux points abordés ont concerné la clarification des critères d'attribution des subventions.

12.2 – Le Bureau Directeur évoque le lancement du site Internet de la CCA. Des difficultés techniques n'ont pas permis d'héberger ce site au sein du site fédéral dès son lancement. Le Bureau Directeur demande que le site Internet de la CCA soit le plus rapidement possible intégré au sein du site fédéral, comme l'est déjà le site Anim'hand, et comme le sera le site consacré au dispositif DFE.

12.3 – Le Bureau Directeur demande que les commissions qui souhaitent disposer d'un logo particulier s'attachent à ce que celui-ci soit une déclinaison du logo fédéral (à l'instar de Gest'hand).

12.4 – Monique Ansquer rend compte de sa participation à une table ronde au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative le 14 septembre. Cette réunion concernait la création de deux dispositifs destinés au sports de haut niveau :

- un plan d'épargne salariale pour les sportifs et les entraîneurs professionnels,
- l'acquisition de trimestres de cotisation pour la retraite.

La séance est levée à 13h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB